

Impact de l'extinction de l'éclairage urbain sur les chiroptères dans le Parc naturel régional du Gâtinais

P. Lustrat – 2018

lustrat.philippe@orange.fr
<http://faune-sauvage-foret-fontainebleau.org/>

Habitant un village du Gâtinais j'ai pu étudier en direct l'impact sur les chiroptères, de l'extinction des éclairages urbains qui a été effectué le 1 juin 2018.

J'étudie les populations de chiroptères chez moi dans mon terrain de près d'un hectare, composé de pâture, vergers, étang et prairie, situé en lisière de la rivière l'Essonne depuis plus de 10 ans.

J'ai pu noter 2 types d'impact sur les chiroptères dès le lendemain de l'extinction des éclairages :

- disparition de colonies de Pipistrelle commune et de Sérotine commune dans les combles de mon habitation. Ces 2 colonies d'environ 20 individus pour la Pipistrelle commune et d'une dizaine d'individus pour la Sérotine commune étaient présentes depuis 10 ans au minimum. Elles ont disparues dès le lendemain de l'extinction des lumières.
- Disparition des contacts de chasse de Noctules communes, de Noctules de Leisler et de Sérotine commune. Je fais régulièrement des écoutes au détecteur d'ultrasons (AR 180, SM2 bat) dans le terrain, et ces 3 espèces sont notées quasiment tous les soirs toute l'année, même en hiver si les températures sont supérieures à 9°. Plus aucun contact n'a été noté depuis l'extinction de l'éclairage.

L'impact a donc été négatif pour les chiroptères, comme l'avait prévu le rapport de stage de A.Vernet* puisque non seulement 2 colonies ont disparues, mais certaines espèces ont du aussi trouver de nouveaux territoires de chasse.

** M2IEGB 1 er mars – 30 aout 2014 VERNET Arthur (Analyse de l'effet de la gestion de l'éclairage public sur l'activité des Chiroptères dans le Parc naturel régional du Gâtinais français) conclue que " Pour ce groupe des Sérotules, l'interaction avec l'extinction semble montrer que la tendance à la baisse est plus importante dans les secteurs où la commune pratique l'extinction. Il y aurait donc un effet négatif de l'extinction sur les tendances de population de Sérotules."*

La remise en route partielle de l'éclairage public en septembre 2018 (00h00 à 5h00) a permis aux Sérotines communes de revenir chasser sur le site, mais les autres espèces n'ont pas été revues pour l'instant.

Les colonies ne sont pas revenues dans les combles alors qu'on pouvait les observer quasiment toute l'année hors période de gel. (observations visuelles, crottes, détecteur d'ultrasons).

Suite à la disparition de ces espèces menacées et protégées, je pense que quelques précautions sont à prendre :

- Pour que ces mesures ne causent pas la disparition de colonies, il faudrait commencer ces extinctions en hiver et non en pleine saison de reproduction afin d'éviter la mortalité des jeunes chauves-souris.
- Il faudrait aussi effectuer auparavant une étude sur la faune locale afin d'anticiper l'impact. En effet, les seules espèces qui profitent de cette extinction (les Rhinolophes) sont très localisées au sein du parc du Gâtinais et ne concernent que quelques villages.

Il faut aussi prendre en compte, que suite à ces extinctions, de nombreuses maisons s'équipent d'éclairage nocturnes permanents (solaires ou sur secteur) ou à déclenchement par présence (notamment pour lutter contre les cambriolages), ce qui attire les chiroptères.

Les mesures d'extinction partielles sont donc nettement préférables, elles pourraient aussi être favorables aux chiroptères qui ne chassent généralement que 2 heures après la nuit si l'extinction commence vers 00h00.

Dans tous les cas, des suivis faunistiques devraient être mis en place afin de vérifier l'impact réel, positif ou négatif de ces mesures.

Notons aussi que ces mesures si elles sont favorables à certaines espèces de chiroptères, elles n'auront qu'un impact limité sur l'évolution des populations de chiroptères locaux sans une véritable politique globale de protection des chiroptères (incluant la protection des gîtes de reproduction, des gîtes d'hibernation, des gîtes de "swarming" et des territoires de chasse).